



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle général de perception des taxes pour l'exercice financier 2019

Conformément à l'article 503(2) de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19)* avis est donné par le soussigné que le rôle général de perception des taxes pour l'année 2019 sera déposé à mon bureau au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion à compter du 28 janvier 2019 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

DATES D'ÉCHÉANCES

- 4 mars 2019 : Le premier versement ou le paiement total si le compte de taxes est inférieur à 300 \$;
4 juillet 2019 : Le second versement.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 16^e jour du mois de janvier 2019.

Le directeur général adjoint et trésorier,

Francis Campeau